

Protéines végétales : doubler la surface en 10 ans

01/12/2020



Actus Agricoles

Julien Denormandie a réuni le 1er décembre 2020, les acteurs de la concertation menée sur les protéines végétales. A cette occasion, le ministre et les représentants de la filière huiles et protéines végétales et des filières d'élevage ont présenté une charte d'engagement prévoyant une augmentation de 40 % sur les trois prochaines années grâce aux financements du plan France Relance.

La France ne produit aujourd'hui que la moitié des matières riches en protéines nécessaires à l'alimentation des animaux (tourteaux de soja, de colza ou de tournesol...). Ce plan protéines est donc d'abord un enjeu de souveraineté posé, de manière exacerbée, par notre dépendance aux marchés mondiaux et aux importations, en particulier de protéines végétales sud-américaines comme le soja, rappelle le ministère à l'issue de la réunion.

C'est aussi un défi environnemental car les importations de soja depuis les pays tiers peuvent être responsables de la déforestation, de la dégradation forestière et de la destruction d'écosystèmes naturels dans certains pays producteurs. Le développement des légumineuses en France permettra de limiter le recours aux importations et aura ainsi des effets bénéfiques pour l'environnement. Parallèlement, cultiver des légumineuses favorise la biodiversité des campagnes françaises. Les légumineuses ayant une capacité à fixer l'azote de l'air et le transformer en azote directement utilisable par les plantes elles permettent de réduire le recours aux engrais azotés.

Enfin, le développement de protéines végétales assurera un débouché supplémentaire aux agriculteurs, en leur permettant de répondre à de nouveaux segments de marché, de réduire leurs importations en intrants et en diminuant leur exposition à la fluctuation des cours mondiaux du soja.

3 priorités à 2 ans

Parce que les défis sont immenses, c'est sur dix ans que la stratégie pour les protéines végétales françaises a été construite. Pour lancer la dynamique, un plan axé autour de trois priorités à deux ans est d'ores-et-déjà engagé et financé via le plan France Relance pour :

1. Réduire la dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé de pays tiers ;
2. Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières ;
3. Développer une offre de produits locaux en matière de légumes secs (lentilles, pois chiche, haricots, fèves, etc.)

Le plan France relance prévoit une enveloppe de 100 millions d'euros pour le plan protéines, à laquelle s'ajoutent les investissements du PIA4 (4e programme d'investissement d'avenir) et de Bpifrance.

Actuellement, près d'1 million d'hectares sont semés avec des espèces riches en protéines végétales (soja, pois, légumes secs, luzerne, légumineuses fourragères...). Les surfaces semées avec ces espèces vont augmenter de 40 %, soit + 400 000 ha. L'objectif à 2030 est de doubler les surfaces pour atteindre 8 % de la SAU, ou 2 millions d'hectares.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/proteines-vegetales-doubler-la-surface-en-10-ans/>